



**Comité économique et social européen**

Bruxelles, le 4 novembre 2003

**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE  
DES 29 ET 30 OCTOBRE 2003  
SYNTHÈSE DES AVIS ADOPTÉS**

**Les avis du CESE sont accessibles in extenso et dans les 11 langues  
officielles sur le site Internet du Comité à l'adresse suivante:**

**<http://www.esc.eu.int> (rubrique "Documents")**

# 1. STRATÉGIE DE LISBONNE ET COORDINATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

## • *Évaluation des réformes structurelles*

– **Rapporteur:** M. VEVER (Employeurs – FR)

– **Référence:** Avis exploratoire – CESE 1406/2003

– **Points clés:** Le Comité souligne en premier lieu la nécessité de mieux ancrer la crédibilité du mandat de Lisbonne auprès des Européens, et de désarmer aussi les appréhensions sur sa signification réelle et sur son coût social: il conviendrait de préciser plus clairement que nous pouvons à bon droit ambitionner ensemble d’être les premiers bénéficiaires du premier marché du monde, et que les réformes programmées conditionnent l’avenir de notre mode européen de développement dans une économie ouverte.

Le Comité déplore notamment l’absence d’une politique économique commune correspondant à la création de l’euro: il conviendrait d’y remédier sans plus tarder, y compris en engageant un rapprochement des politiques fiscales compatible avec les objectifs compétitifs de Lisbonne.

Le Comité constate que le marché unique reste encore loin d’être achevé alors même qu’il s’élargit: il conviendrait de renforcer son identité, sa cohésion et sa sécurité.

Le Comité est également préoccupé par les retards de l’Union dans le domaine de la recherche, alors même que l’objectif de compétitivité de Lisbonne se fonde sur les atouts d’une économie de la connaissance.

Le Comité, tout en soulignant l’interaction des différentes réformes structurelles, relève la grande diversité de leur état de mise en œuvre d’un pays à l’autre, dans les différents domaines: ouverture des marchés, accès aux financements, équilibre des dépenses publiques, stimulation de l’innovation, adaptation du marché du travail, modernisation de la protection sociale, renforcement de l’éducation et de la formation, simplification de la réglementation, consolidation du développement durable. Le Comité constate aussi que les réformes ont généralement mieux progressé dans les États qui ont respecté les disciplines du pacte de stabilité que dans les autres. Le Comité souligne la nécessité d’informations plus précises sur les situations nationales et suggère d’intégrer au site Europa une base de données mettant en valeur les meilleures pratiques intéressant les réformes de la stratégie de Lisbonne.

En conclusion, le Comité est convaincu de la nécessité d’assurer que les réformes structurelles nécessaires à la compétitivité de l’Union européenne soient, aux différents niveaux, mieux

débatues, mieux comprises et mieux réparties entre les décideurs politiques d'une part et les acteurs de la société civile organisée d'autre part. L'efficacité de l'impact de ces réformes dans un contexte économique et social difficile, et donc leur réussite ou leur échec, dépendront en définitive de ce qu'elles ne soient pas seulement décidées et tirées "à l'avant", par les dirigeants politiques, par des lois et des règlements, mais aussi et surtout relayées et appuyées "à l'arrière" par les acteurs économiques et sociaux, dans leur capacité spécifique de partenaires contractuels et de créateurs d'initiatives "sur le terrain".

- **Contact:** *M. Alberto Allende*  
(Tél.: +32 2 546 9679 – e-mail: [alberto.allende@esc.eu.int](mailto:alberto.allende@esc.eu.int))

- ***Rationalisation de la coordination protection sociale***

- **Rapporteur:** M. BEIRNAERT (Employeurs – BE)
- **Référence:** COM(2003) 261 final – CESE 1395/2003
- **Points clés:** Le Comité prend acte de l'inscription dans le projet de constitution européenne du principe de la coordination des politiques sociales des États membres, mais estime tout aussi important que ce principe soit prolongé par la volonté politique d'y donner un contenu effectif.

Le Comité juge particulièrement positif que la communication vise à renforcer la dimension sociale de la stratégie de Lisbonne en accroissant ainsi le poids politique du volet modernisation et amélioration de la protection sociale.

Le Comité estime qu'il faut particulièrement veiller à ce que le regroupement des différents processus en un seul mécanisme global n'agisse pas au détriment de la spécificité des dossiers de l'inclusion sociale, des pensions et des soins de santé. Chacun de ces dossiers pose des défis spécifiques, interpelle des interlocuteurs spécifiques et appelle des objectifs spécifiques.

Il est essentiel que ce rapport unique assure un bon suivi aux engagements pris dans les PAN/inclusion et dans les rapports de stratégie pour les pensions et maintienne ainsi les dynamiques mises en place.

- **Contact:** *M. Alan Hick*  
(Tél.: +32 2 546 9302 – e-mail: [alan.hick@esc.eu.int](mailto:alan.hick@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 2. SANTÉ ET PROTECTION SOCIALE

- *Centre européen de prévention et de contrôle des maladies*

- **Rapporteur:** M. BEDOSSA (Activités diverses – FR)
- **Référence:** COM(2003) 441 final – 2003/0174 COD – CESE 1394/2003
- **Points clés:** L'approche systématique et structurée du contrôle des maladies transmissibles, et aussi des autres menaces sanitaires graves, est nécessaire. Ceci démontre l'importance d'une approche préventive, qui soit indiquée exactement dans la dénomination même du Centre, et précisée dans la mission du Centre.

En effet, dans le domaine agroalimentaire, les crises successives de l'encéphalite spongiforme bovine, la maladie de Creutzfeldt Jacob, la "dingue" du mouton, la grippe du poulet, ont été des menaces généralisées et sérieuses.

Dans le domaine de l'environnement, l'explosion de la morbidité et de la mortalité dues à l'amiante, aux expositions à des agents chimiques, le développement des maladies respiratoires dues à la pollution, et les nombreux décès survenus à la suite de la canicule, c'est-à-dire le réchauffement des températures, sont également désormais considérés comme des crises sanitaires graves, ayant des caractéristiques elles aussi épidémiques. La prévention et le contrôle de ces crises sanitaires nouvelles nécessitent de dépasser le modèle épidémiologique uniquement adapté aux maladies transmissibles, et ce d'autant plus que, même pour ces maladies, les déterminants environnementaux s'accroissent. Ces crises montrent à quel point il est important d'étudier les interactions entre plusieurs facteurs de risque, ainsi que leur accumulation, toutes deux pouvant dégénérer en pathologies, y compris des pathologies graves et des crises sanitaires. Le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies doit être structuré et équipé de manière adéquate pour faire face à des analyses complexes du type de celles sur les mécanismes d'interaction et de cumul.

La Commission européenne a réagi avec célérité à la suite de la crise sanitaire internationale provoquée par le SRAS.

Le Comité économique et social européen est persuadé que ces menaces se multiplieront à l'avenir sur de très nombreux fronts: chimiques, toxiques, climatologiques, viraux ou microbiens, et que les résistances aux traitements accentuent ces menaces, comme pour la tuberculose, le sida, le paludisme, les fièvres hémorragiques foudroyantes.

La création de ce Centre est un encouragement au renforcement de l'Union européenne dans sa politique de santé publique définie par l'article 152, telle qu'elle est prévue dans le projet de constitution de l'Union européenne, sur la table de la Conférence intergouvernementale.

– **Contact:** *Mme Stefania Barbesta*

(Tél.: +32 2 546 9510 – e-mail: [stefania.barbesta@esc.eu.int](mailto:stefania.barbesta@esc.eu.int))

• ***Actualiser Règlements 1408/71 et 574/72 – Sécurité sociale***

– **Rapporteur général:** M. BOLDT (Travailleurs – FI)

– **Référence:** COM(2003) 378 final – 2003/0138 COD – CESE 1399/2003

– **Points clés:** Le Comité est favorable à la proposition de réforme de ces deux règlements et il estime que les modifications qui seront apportées aux règlements 1408/71 et 574/72 pourront contribuer à la grande réforme de fond de ces règlements.

– **Contact:** *M. Alan Hick*

(Tél.: +32 2 546 9302 – e-mail: [alan.hick@esc.eu.int](mailto:alan.hick@esc.eu.int))

\*

\* \*

3. **ÉCONOMIE ENVIRONNEMENTALE**

• ***Plan d'action écotechnologie***

– **Rapporteur:** M. NILSSON (Activités diverses – SV)

– **Référence:** COM(2003) 131 final – CESE 1390/2003

– **Points clés:** Le CESE approuve, d'une part, la position prise par la Commission en faveur d'une initiative européenne visant à développer et à soutenir l'écotechnologie et, d'autre part, les quatre thèmes choisis, ainsi que la définition élargie selon laquelle l'écotechnologie recouvre à la fois les savoir-faire, la recherche et les techniques de production.

Le CESE estime qu'il est possible de développer l'écotechnologie pour en faire un secteur économique d'importance stratégique, si l'on renforce la compétitivité des entreprises européennes, conformément à la stratégie de Lisbonne. Il convient de renforcer le développement et la commercialisation de l'écotechnologie au moyen de différentes formes d'aide, et non pas par le

biais d'obligations économiques et législatives qui risquent à la fois de constituer une entrave aux exportations et de provoquer une émigration de la production vers des pays tiers. Il est d'ores et déjà possible d'utiliser les marchés publics pour favoriser la demande de produits et de services qui se prêtent à l'écotechnologie. Il faut aussi intervenir dans les domaines qui posent des problèmes aux petites entreprises et pour soutenir les progrès pouvant être réalisés sur petite échelle en matière d'écotechnologie; l'une des méthodes à utiliser pour ce faire pourrait être l'aide à l'investissement. Le CESE propose que la Commission indique à qui ou à quelle instance une entreprise peut s'adresser pour mettre en cause des entraves dues à des cadres juridiques ou à l'action des autorités et entraînant des dégradations de l'environnement.

Il faut que les questions relatives aux déchets se résolvent dans une perspective globale qui permette d'évaluer aussi les solutions dans une perspective locale/régionale. La propreté de l'eau doit avant tout résulter d'une non-pollution de cette eau. L'écotechnologie peut contribuer à court terme à rendre les rejets moins polluants. Les analyses de cycle de vie doivent être un instrument à utiliser pour apprécier si une écotechnologie nouvelle est porteuse de gains environnementaux. Le CESE constate qu'il existe toujours des obstacles qui s'opposent à une production stable de biocarburants pour le long terme.

- **Contact:** *M. Johannes Kind*  
(Tél.: +32 2 546 9111 – e-mail: [johannes.kind@esc.eu.int](mailto:johannes.kind@esc.eu.int))

\*

\* \*

#### 4. **TOURISME**

- ***Nouvelles formes de tourisme***

- **Rapporteur:** M. MENDOZA (Salariés – ES)
- **Référence:** Avis d'initiative – CESE 1384/2003
- **Points clés:** Le CESE présente dans son avis dix facteurs de durabilité du tourisme et cent initiatives pour l'action. Ces facteurs sont:
  - Tourisme et touristes
  - Tourisme et emploi
  - Tourisme et entreprises: compétitivité et responsabilité sociale des entreprises
  - Tourisme et cohésion sociale: impact et équilibre social de l'activité touristique
  - Tourisme et stabilité: réduire le tourisme saisonnier
  - Tourisme, culture et patrimoine

- Tourisme et accessibilité pour les personnes handicapées
- Tourisme et environnement
- Tourisme, paix et solidarité
- Tourisme et agents du secteur

L'avis se termine par une annexe énumérant les documents de référence.

- **Contact:** *M. Nemesio Martinez*  
(Tél.: +32 2 546 9501 – e-mail: [nemesio.martinez@esc.eu.int](mailto:nemesio.martinez@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 5. **TRANSPORT ET ÉNERGIE**

### • ***Réseaux trans-euroméditerranéens énergie***

- **Rapporteur:** M. HERNÁNDEZ BATALLER (Activités diverses – ES)
- **Référence:** Avis exploratoire – CESE 1388/2003
- **Points clés:** Le CESE voit dans la coopération euro-méditerranéenne dans le domaine de l'énergie une étape fondamentale vers l'amélioration de la sécurité générale de l'approvisionnement énergétique. Aussi se félicite-t-il explicitement des travaux tendant à développer les réseaux transeuro-méditerranéens de l'énergie. Invité par la Vice-présidente de la Commission européenne, **Mme Loyola DE PALACIO**, à élaborer un avis exploratoire dans la perspective de cette vaste initiative, le Comité énonce une série de propositions qui revêtent à ses yeux une grande importance pour concrétiser cette coopération et qui sont traitées en détail dans l'avis. Elles se concentrent notamment sur les aspects suivants:
  - Définir concrètement le rôle que pourraient jouer les pouvoirs publics d'une part et de l'autre les opérateurs privés et mise en place de conditions appropriées pour une participation optimale (besoins en matière de financement, ressources disponibles, promotion de l'investissement étranger, harmonisation, stabilité et transparence du cadre réglementaire, etc.);
  - Définir les lignes directrices (accords de protection des investissements, mesures fiscales, nouveaux services financiers, etc.) qui doivent guider la mise en œuvre des projets;
  - Compléter les initiatives nord-sud par des projets de nature à renforcer la dimension sud-sud;
  - Développer des politiques énergétiques durables qui mettent l'accent sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, la promotion des énergies renouvelables et l'amélioration de l'impact environnemental des applications énergétiques;
  - Garantir les obligations de service public et notamment la prestation d'un service universel, etc.;

- Défense d'une position commune des États membres UE et des pays partenaires dans les différentes enceintes internationales.

- **Contact:** *M. Siegfried Jantscher*  
(Tél.: +32 2 546 8287 – e-mail: [siegfried.jantscher@esc.eu.int](mailto:siegfried.jantscher@esc.eu.int))

- ***Communication / Sûreté transport maritime – Sûreté navires / Installations***

- **Rapporteuse:** Mme BREDIMA SAVOPOULOU (Employeurs – EL)

- **Référence:** COM(2003) 229 final – 2003/0089 COD – CESE 1387/2003

- **Contact:** *M. Luis Lobo*  
(Tél.: +32 2 546 9717 – e-mail: [luis.lobo@esc.eu.int](mailto:luis.lobo@esc.eu.int))

- ***Transport maritime à courte distance – Unités chargement intermodales***

- **Rapporteur:** M. CHAGAS (Salariés – PT)

- **Référence:** COM(2003) 155 final – 2003/0056 COD – CESE 1398/2003

- **Contact:** *M. Luis Lobo*  
(Tél.: +32 2 546 9717 – e-mail: [luis.lobo@esc.eu.int](mailto:luis.lobo@esc.eu.int))

- ***Télépéage***

- **Rapporteur:** M. LEVAUX (Employeurs – FR)

- **Référence:** COM(2003) 132 final – 2003/0081 COD – CESE 1389/2003

- **Contact:** *M. Raffaele Del Fiore*  
(Tél.: +32 2 546 9794 – e-mail: [raffaele.delfiore@esc.eu.int](mailto:raffaele.delfiore@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 6. **IMMIGRATION**



- ***Programme de coopération avec les pays tiers / migration***

- ***Rapporteuse:*** Mme CASSINA (Salariés – IT)
- ***Référence:*** COM(2003) 355 final – 2003/0124 COD – CESE 1392/2003
- ***Points clés:*** Le CESE accueille favorablement et soutient l'instauration d'un programme poursuivant un tel objectif et espère que cet instrument sera rapidement adopté par les institutions européennes.

Faute d'une politique clairement définie en matière de visas, d'entrées et d'intégration, la proposition établissant un programme de coopération avec les pays d'origine des migrants rend difficile la recherche d'une interprétation équilibrée, notamment en ce qui concerne la définition des priorités à donner aux différentes actions.

Un autre domaine est d'une importance essentielle: celui de la formation professionnelle des migrants potentiels qui permettrait non seulement aux entreprises de l'UE de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée mais aussi d'aider concrètement les pays d'origine à améliorer leurs facteurs de compétitivité de manière à pouvoir attirer des investissements extérieurs directs.

Pour offrir une information claire sur les procédures d'expatriation, le CESE demande que l'on prévoie au moins dans les actions proposées par le programme la mise en oeuvre (ne fût-ce qu'à titre expérimental) d'un système analogue à EURES, avec la participation des partenaires sociaux de l'UE et des pays d'origine des migrants.

- ***Contact:*** *M. Pierluigi Brombo*  
(Tél.: +32 2 546 9718 – e-mail: [pierluigi.brombo@esc.eu.int](mailto:pierluigi.brombo@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 7. **DROIT DU TRAVAIL**

- ***Compétence judiciaire en matière civile et commerciale***

- ***Rapporteur:*** M. RETUREAU (Salariés – FR)
- ***Référence:*** JO C 311/16 – 14/12/2002 – CESE 1401/2003

– **Contact:** *M. João Pereira Dos Santos*  
(Tél.: +32 2 546 9245 – e-mail: [joao.pereiradossantos@esc.eu.int](mailto:joao.pereiradossantos@esc.eu.int))

\*

\*      \*

## 8. PME

- ***Aides d'État à la formation***

- **Rapporteur:** M. WOLF (Activités diverses – DE)

- **Référence:** JO C 190 – 12/08/2003 – CESE 1386/2003

- **Contact:** M. Nemesio Martinez

- (Tél.: +32 2 546 9501 – e-mail: [nemesio.martinez@esc.eu.int](mailto:nemesio.martinez@esc.eu.int))

\*

\*       \*

## 9. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

- ***Respect des droits de propriété intellectuelle***

- **Rapporteur:** M. RETUREAU (Salariés – FR)

- **Référence:** COM(2003) 46 final – 2003/0024 COD – CESE 1385/2003

- **Contact:** M. Jakob Andersen

- (Tél.: +32 2 546 9258 – e-mail: [jakob.andersen@esc.eu.int](mailto:jakob.andersen@esc.eu.int))

\*

\*       \*

## 10. EDUCATION ET FORMATION

- ***Programme de soutien aux organisations domaine éducation***

- **Rapporteur:** M. PANERO FLÓREZ (Employeurs – ES)

- **Référence:** COM(2003) 273 final – 2003/0114 COD – CESE 1393/2003

- **Points clés:** À l'exception de quelques réserves, le Comité soutient globalement les différentes actions dont il est question dans le texte de la proposition de décision. La plupart de ces actions fonctionnent déjà depuis un certain temps, d'où l'intérêt de les poursuivre.

Les actions en faveur de la consolidation, de l'amélioration et de la promotion des systèmes communautaires d'éducation et de formation, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Union, doivent toujours recevoir un bon accueil au sein du Comité.

Les actions dont l'objectif est de soutenir des organismes aussi prestigieux que ceux auxquels se réfère l'action 1 de la proposition de décision méritent également une mention spéciale du Comité. En effet, ces institutions réalisent un travail important et cohérent, chacune dans leur domaine, en ce qui concerne les valeurs les plus positives et les plus proches des citoyens qui doivent accompagner le processus d'intégration européenne. Le Comité est donc favorable au maintien des subventions accordées à ces organismes au travers des mesures définies dans la proposition de décision.

Le Comité estime également qu'il est nécessaire de consolider la formation et les connaissances des juges nationaux dans le domaine du droit communautaire.

Le Comité signale que cette proposition de décision fait partie d'un ensemble de sept propositions nées de l'application du règlement financier. Le Comité demande à la Commission d'adopter un point de vue cohérent lorsqu'elle formule ce type de propositions, notamment en ce qui concerne les critères d'accès au financement.

- **Contact:** *Mme Stefania Barbesta*  
(Tél.: +32 2 546 9510 – e-mail: [stefania.barbesta@esc.eu.int](mailto:stefania.barbesta@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 11. **RECHERCHE**

- ***Modification programmes spécifiques RDT***

- **Rapporteur général:** M. WOLF (Activités diverses – DE)
- **Référence:** COM(2003) 390 final – 2003/0151 CNS – CESE 1400/2003
- **Contact:** *M. Nemesio Martinez*  
(Tél.: +32 2 546 9501 – e-mail: [nemesio.martinez@esc.eu.int](mailto:nemesio.martinez@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 12. SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

- ***Hygiène aliments animaux***

- **Rapporteur général:** M. DONNELLY (Activités diverses – IE)
- **Référence:** COM(2003) 180 final – 2003/0071 COD – CESE 1404/2003
- **Contact:** M. Robert Wright  
(Tél.: +32 2 546 9109 – e-mail: [robert.wright@esc.eu.int](mailto:robert.wright@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 13. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- ***Polluants organiques persistants (POPs)***

- **Rapporteuse:** Mme CASSINA (Salariés – IT)
- **Référence:** COM(2003) 331-332-333 final – CESE 1391/2003
- **Contact:** Mme Eleonora Di Nicolantonio  
(Tél.: +32 2 546 9454 – e-mail: [eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int](mailto:eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 14. PÊCHE ET AGRICULTURE

- ***Pêche / Reconversion (Maroc)***

- **Rapporteur général:** M. CHAGAS (Salariés – PT)
- **Référence:** COM(2003) 437 final – 2003/0157 CNS – CESE 1397/2003
- **Contact:** Mme Eleonora Di Nicolantonio  
(Tél.: +32 2 546 9454 – e-mail: [eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int](mailto:eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int))

- ***Pêche / Compensation surcoûts ultrapériphéricité***

- **Rapporteur général:** M. SARRÓ IPARRAGUIRRE (Activités diverses – ES)
- **Référence:** COM(2003) 516 final – 2003/0202 CNS – CESE 1396/2003
- **Contact:** Mme Eleonora Di Nicolantonio  
(Tél.: +32 2 546 9454 – e-mail: [eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int](mailto:eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int))

- ***Réseau d'information comptable agricole***

- **Rapporteur général:** M. ALLEN (Activités diverses – IE)
- **Référence:** COM(2003) 472 final – 2003/0182 CNS – CESE 1405/2003
- **Contact:** Mme Eleonora Di Nicolantonio  
(Tél.: +32 2 546 9454 – e-mail: [eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int](mailto:eleonora.dinicolantonio@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 15. **CODIFICATION ET SIMPLIFICATION DE LA RÉGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE**

- ***Statistiques échanges de biens***

- **Rapporteuse générale:** Mme FLORIO (Salariés – IT)
- **Référence:** COM(2003) 364 final – 2003/0126 COD – CESE 1402/2003
- **Points clés:** Le CESE juge positive l'évolution en matière de statistiques et de collecte des données réalisée par la Commission et par les États membres, qui vise à renforcer et à surveiller l'évolution de l'Union économique et monétaire.

Vu l'importance d'un tel instrument, il sera nécessaire, en particulier à l'intention des petites et moyennes entreprises, de mener une vaste campagne d'information sur le nouveau règlement, sur la fourniture des données et sur leur utilisation.

- **Contact:** *M. Roberto Pietrasanta*  
(Tél.: +32 2 546 9313 – e-mail: [roberto.pietrasanta@esc.eu.int](mailto:roberto.pietrasanta@esc.eu.int))

\*

\* \*

## 16. **FISCALITÉ**

- ***Taux réduit de TVA***

- **Rapporteur général:** M. BEDOSSA (Activités diverses – FR)
- **Référence:** COM(2003) 397 final – 2003/0169 CNS – CESE 1407/2003
- **Points clés:** Le Comité économique et social européen accueille favorablement la "proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77/388/CEE en ce qui concerne les taux réduits de taxe sur la valeur ajoutée".

Le Comité économique et social européen partage l'avis de la Commission notamment lorsqu'il s'agit de répercuter le taux de TVA dans le prix à la consommation souvent très faible et plutôt temporaire, et cela constitue sans doute un pas en arrière pour le Marché intérieur, compte tenu du coût budgétaire important d'une telle mesure.

Le Comité économique et social européen salue l'effort produit pour rédiger la nouvelle annexe H, en vue de la rationaliser et de la simplifier, devenant ipso facto la référence unique pour définir le champ d'application des taux réduits, ainsi que des taux super réduits et zéro.

- **Contact:** *Mme Borbala Szij*  
(Tél.: +32 2 546 9254 – e-mail: [borbala.szij@esc.eu.int](mailto:borbala.szij@esc.eu.int))

- ***TVA – Mesures dérogatoires***

- **Rapporteur:** M. PEZZINI (Employeurs – IT)
- **Référence:** COM(2003) 335 final – 2003/0120 CNS – CESE 1409/2003



- **Points clés:** Le Comité soutient la proposition de la Commission concernant l'instauration de la procédure d'adoption de décisions formelles par le Conseil sur des mesures dérogatoires. Néanmoins le CESE insiste sur une rationalisation des nouveaux régimes dérogatoires actuellement en vigueur.

Le Comité partage le point de vue de la Commission selon lequel l'harmonisation des mesures d'application devrait être assurée par le Conseil. Toutefois, le CESE encourage la Commission à formuler la nouvelle proposition sur le Comité TVA.

Le Comité insiste sur le passage au vote à la majorité qualifiée dans le domaine de TVA à l'exception de la fixation des taux, jusqu'à l'introduction de mécanisme européen de compensations.

- **Contact:** *M. Pawel Olechnowicz*  
(Tél.: +32 2 546 9972 – e-mail: [pawel.olechnowicz@esc.eu.int](mailto:pawel.olechnowicz@esc.eu.int))

- ***Régime fiscal commun / Sociétés mères et filiales***

- **Rapporteuse générale:** Mme POLVERINI (Salariés – IT)
- **Référence:** COM(2003) 462 final – 2003/0179 CNS – CESE 1408/2003
- **Points clés:** Le Comité accueille favorablement la proposition de la Commission dont l'objet est de supprimer ou du moins de réduire la double ou multiple imposition fiscale des bénéfices distribués par une filiale dans l'État de résidence d'une société mère ou d'un établissement stable.

Le Comité est également favorable à la proposition visant à étendre l'éventail des sujets destinataires de la directive à un ensemble d'entités juridiques jusqu'à présent exclues.

- **Contact:** *Mme Borbala Szij*  
(Tél.: +32 2 546 9254 – e-mail: [borbala.szij@esc.eu.int](mailto:borbala.szij@esc.eu.int))

- ***Impôts directs et indirects / Assistance mutuelle des autorités compétentes***

- **Rapporteur général:** M. PEZZINI (Employeurs – IT)
- **Référence:** COM(2003) 446 final – 2003/0170 CNS – CESE 1403/2003
- **Points clés:** Le CESE souscrit à la nécessité d'instaurer un système efficace d'échanges d'informations entre États membres afin de combattre les pratiques de fraude et d'évasion fiscale.



Le CESE, compte tenu des procédures nationales en vigueur et de la volonté politique de ne pas bouleverser les structures en question, accepte les modifications proposées à titre de compromis et de pas supplémentaire, quoique insuffisant, vers une modernisation de la coopération entre États membres.

Le CESE saisit l'occasion pour dénoncer une fois encore les limites inhérentes à l'application du principe de l'unanimité, qui gouverne toute décision en matière de législation fiscale communautaire, et réaffirme la nécessité de renoncer à ce principe en faveur de celui de la majorité qualifiée.

- **Contact:** *M. Pawel Olechnowicz*  
(Tél.: +32 2 546 9972 – e-mail: [pawel.olechnowicz@esc.eu.int](mailto:pawel.olechnowicz@esc.eu.int))